



RECUEIL
DES **A**CTES
ADMINISTRATIFS
DU **D**EPARTEMENT

**COMMISSION PERMANENTE
DU 4 AVRIL 2022**

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2022

SOMMAIRE

<u>N°2022-153 Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite entre l'Association "Accueillir Guider l'Intégration" (AGI), l'ARS Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle (2022-2026)</u>	<u>6</u>
<u>N°2022-154 Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite entre l'Association "Service d'Intégration Scolaire et Universitaire" (SISU), l'ARS Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle (2022-2026)</u>	<u>6</u>
<u>N°2022-155 Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (2022-2026) avec l'Institut des Sourds de la Malgrange (ISM)</u>	<u>6</u>
<u>N°2022-156 Demande de subvention à caractère social - autonomie</u>	<u>7</u>
<u>N°2022-157 Demande de remise gracieuse - Allocation personnalisée d'autonomie</u>	<u>7</u>
<u>N°2022-158 Avenant n°1 à la convention de mandat relatif à la prestation d'émission, de livraison et de suivi de gestion de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) pour le versement des aides sociales du Département</u>	<u>7</u>
<u>N°2022-159 Subvention de fonctionnement - Union départementale des centres communaux d'action sociale</u>	<u>8</u>
<u>N°2022-160 Avenant à la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat unique d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences 2021-2022</u>	<u>8</u>
<u>N°2022-161 Action support à l'accompagnement des allocataires du RSA (accompagnement)</u>	<u>8</u>
<u>N°2022-162 Conventonnement 2022 avec les CCAS/CIAS/communes pour l'accompagnement des allocataires du RSA</u>	<u>9</u>
<u>N°2022-163 Fonds d'aide aux jeunes 2022 (FAJ)</u>	<u>10</u>
<u>N°2022-164 Participation financière du Département pour l'utilisation par les collégiens des installations sportives des collectivités ou établissements publics</u>	<u>10</u>
<u>N°2022-165 Dotations compensatoires pour les services de restauration scolaire mutualisée avec la Région Grand Est</u>	<u>11</u>
<u>N°2022-166 Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux</u>	<u>11</u>
<u>N°2022-167 Dotation pour l'accueil et l'accompagnement des enseignants référents</u>	<u>11</u>
<u>N°2022-168 Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics</u>	<u>11</u>
<u>N°2022-169 Contrats Sportifs et Solidaires</u>	<u>12</u>

N°2022-170 Aides aux manifestations sportives	12
N°2022-171 Collège au cinéma 2021-2022	12
N°2022-172 Compagnies de théâtre	13
N°2022-173 Compagnies de théâtre avec gestion de lieu	13
N°2022-174 Partenariat avec l'association Artem Nancy - Convention cadre 2022-2024	14
N°2022-175 Bourse départementale d'enseignement supérieur	14
N°2022-176 Inventaire général du patrimoine culturel de Meurthe-et-Moselle	14
N°2022-177 CTS - Fonctionnement - Animation Territoriale - Territoire de Longwy	15
N°2022-178 CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire de Longwy	15
N°2022-179 CTS - Fonctionnement - Territoire Grand-Nancy	15
N°2022-180 Avis sur la poursuite de l'opération d'aménagement foncier de la commune d'Erbéviller-sur-Amezule, (territoire du Grand Nancy) : mise à l'enquête publique et validation du contrat d'objectifs pour un aménagement durable	16
N°2022-181 Avis sur la poursuite du projet d'aménagement foncier de la commune de Champenoux (territoire du Grand Nancy) : mise à l'enquête publique et validation du contrat d'objectifs pour un aménagement durable	16
N°2022-182 Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Longwy	16
N°2022-183 Avenant à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat "Cœur de ville" de la Ville de Toul (Territoire Terres de Lorraine)	17
N°2022-184 Fonds de Solidarité Logement : conventions avec EDF	17
N°2022-185 Nouvelles mobilités - Attribution de subventions au titre du dispositif d'aides financières au développement des mobilités douces	17
N°2022-186 Convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - commune de Baccarat	17
N°2022-187 Subventions biodiversité-paysage et circulations douces - Fonctionnement 2022	18
N°2022-188 Subventions biodiversité, continuités écologiques et circulations douces - Investissement 2022	18
N°2022-189 ENS - Mise en place et délégation du droit de préemption ENS sur le site " Plateau Sainte Barbe "	19

N°2022-190 Restaurant du site de Sion - titre d'occupation précaire et révocable du domaine public départemental au profit de l'EURL HUSSON - CHEZ LA FANETTE	19
N°2022-191 Boite à initiatives départementales 54	20
N°2022-192 Comité Départemental du Tourisme - Dispositif Flux Vision : convention de partenariat financière 2022 avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ARTGE)	20
N°2022-193 Désignation du directeur de la régie à autonomie financière de "Meurthe & Moselle, l'Esprit Lorraine"	20
N°2022-194 Subventions départementales aux projets culturels présentés dans le cadre du label "Capitale européenne de la culture" - Esch2022	21
N°2022-195 Association CRISTEEL - Renouvellement de convention de partenariat	21
N°2022-196 Aide du Conseil départemental à des agents de la collectivité au titre du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP)	22
N°2022-197 Désignations des conseillers départementaux dans les commissions et conseils d'administration dans lesquels ils siègent es-qualité	22
N°2022-198 Demande de subvention auprès de l'ANSSI "Parcours cyber sécurité" - Plan France Relance	22
N°2022-199 Adhésion aux centrales d'achats informatiques Resah et CAIH - Complément à la délibération n°2021-466 de la commission permanente du 13 septembre 2021	23
N°2022-200 Convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle	23
N°2022-201 Demande de garantie d'emprunt de 100%: Meurthe-et-Moselle Habitat (Département 54)	23
N°2022-202 Demande de garantie d'emprunt de 100%: Meurthe-et-Moselle Habitat (Bertrichamps), Territoire du Lunévillois	25
N°2022-203 Remise de dette 2021 du Fonds de Solidarité Logement (FSL)	26
N°2022-204 Avenant à la convention de mise à disposition du site Monplaisir à Vandœuvre-lès-Nancy	26
N°2022-205 Convention d'occupation du domaine public au profit de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre	26
N°2022-206 Lunéville - Parc des Bosquets - Titres d'occupation du domaine public	27

N°2022-207 Voie nouvelle de l'Amezule - Cession de parcelles sur Eulmont et Lay-Saint-Christophe 27

N°2022-208 Route Départementale 909 - Commune de Maron - Suppression de plan d'alignement 27

N°2022-209 Carrefour RD 62-RD 9 - Laneuveville-devant-Bayon - Indemnisation au profit de monsieur DESVALOIS 27

N°2022-210 RD 147 - Gerbéviller - Remboursement de frais de géomètre à la commune 28

N° 2022-153 - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite entre l'Association "Accueillir Guider l'Intégration" (AGI), l'ARS Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle (2022-2026)

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite 2022-20226 à conclure avec l'Association « Accueillir Guider l'Intégration » (AGI) et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, tel que présenté en annexe,
- autorise la présidente à signer ce contrat au nom du Département.

N° 2022-154 - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite entre l'Association "Service d'Intégration Scolaire et Universitaire" (SISU), l'ARS Grand Est et le Département de Meurthe-et-Moselle (2022-2026)

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens tripartite 2022-2026 à conclure avec le « Service d'Intégration Scolaire et Universitaire » (SISU) et l'Agence Régionale de Santé Grand Est, tel que présenté en annexe ;
- autorise la présidente à signer ce contrat au nom du Département.

N° 2022-155 - Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (2022-2026) avec l'Institut des Sourds de la Malgrange (ISM)

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2022/2026 quadripartite à conclure avec l'Institut des Sourds de la Malgrange (ISM), le Département des Vosges et l'Agence Régionale de Santé Grand Est,
- approuve le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens bipartite 2022/2026 à conclure avec l'Institut des Sourds de la Malgrange (ISM),
- autorise la présidente à signer ces contrats au nom du Département,
- précise que les dotations du Département à l'ISM seront imputées sur le programme P452 – Promotion de la santé de la famille, de la mère et de l'enfant, nature analytique 6568.41 pour le CPOM quadripartite et sur le programme P431 Aide au maintien à domicile PH, nature analytique 65242.52 pour le CPOM bipartite

N° 2022-156 - Demande de subvention à caractère social - autonomie

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue une subvention de 2 500 euros à l'association UNAFAM 54, au titre de l'exercice 2022 ;
- précise que la somme sera prélevée sur le chapitre 65, article 6574 sous fonction 58, Programme 442, Opération 15, Enveloppe 05.

N° 2022-157 - Demande de remise gracieuse - Allocation personnalisée d'autonomie

Rapporteur : Mme Catherine BOURSIER

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- rejette la demande de remise gracieuse dans le dossier n° 5419154 ;
- décide le maintien de la dette d'un montant de 761,32 euros.

N° 2022-158 - Avenant n°1 à la convention de mandat relatif à la prestation d'émission, de livraison et de suivi de gestion de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) pour le versement des aides sociales du Département

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant n°1 à la convention de mandat, entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la société UP, relative à la prestation d'émission, de livraison et de suivi de gestion de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP) pour le versement des aides sociales du Département, tel que présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département.

N° 2022-159 - Subvention de fonctionnement - Union départementale des centres communaux d'action sociale

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue à l'association Union départementale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'exercice 2022,
- précise que la somme nécessaire sera imputée sur le chapitre 065 – article 6574 sous fonction 58 – programme 442 – opération 015 – enveloppe 05.

N° 2022-160 - Avenant à la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat unique d'insertion (CUI) - Parcours emploi compétences 2021-2022

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) dans le cadre de la mise en œuvre du contrat unique d'insertion (CUI) - parcours emploi compétences - et du contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) pour 2022, avenant présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer cet avenant au nom du Département,
- approuve la répartition des crédits de l'aide aux postes en faveur des ateliers et chantiers d'insertion de Meurthe-et-Moselle comme indiqué dans le tableau annexé,
- autorise sa présidente à co-signer la convention-type CERFA avec chacun des ateliers et chantiers d'insertion afin de répartir l'aide départementale en complément de l'aide de l'Etat,
- précise que l'aide départementale d'un montant maximal de 1 210 000 € (dont 10 000 € de frais de gestion) sera versée via l'Agence de Service de Paiement, conformément à la convention passée avec l'Etat et l'agence en date du 3 décembre 2021.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2022-161 - Action support à l'accompagnement des allocataires du RSA (accompagnement)

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH
Vu l'avis de la commission Solidarités,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- accorde la participation financière de 20 000 € à l'association Nancéenne de la santé et du bien-être pour son action « Soutien au mieux-être » en lien avec le territoire du Grand Nancy ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, la convention à intervenir selon la convention-type relative aux actions support adoptée par délibération du conseil départemental du 27 mars 2017 et modifiée par délibération de la commission permanente du 18 mai 2020 ;
- précise que la somme nécessaire sera prélevée sur le programme 412 - opération O025 - chapitre 017 - enveloppe E23 - article 6568 sous fonction 564.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2022-162 - Conventonnement 2022 avec les CCAS/CIAS/communes pour l'accompagnement des allocataires du RSA

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les modifications de la convention-type départementale avec les CCAS/CIAS/commune pour l'accompagnement des allocataires du RSA telle présentée en annexe ;
- accorde pour 2022 aux CCAS/CIAS/communes les participations financières pour un montant total maximum de **327 200,32 €** soit :
 - 29 540 € au CIAS de l'Orne Lorraine Confluences,
 - 48 600 € au CCAS de Lunéville,
 - 9 415 € au CCAS de Saint-Nicolas-de-Port,
 - 11 750 € au CCAS de Pont-à-Mousson,
 - 7 840,32 € au CCAS de Pompey,
 - 11 750 € à la Mairie de Frouard,
 - 8 163 € au CCAS de Champigneulle,
 - 38 942 € aux CCAS de Villerupt-Thil / Hussigny-Godbrange,
 - 28 200 € au CCAS de Herserange / Longwy,
 - 47 000 € au CCAS de Toul,
 - 47 000 € au CCAS de Vandoeuvre,
 - 20 000 € aux CCAS de Vandoeuvre / Villers-lès-Nancy,
 - 19 000 € au CCAS d'Essey-lès-Nancy ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions à intervenir avec les CCAS/CIAS/commune concernés selon la convention-type ;
- précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le chapitre 017 - article 6568 sous fonction 564 - programme 412 - opération 025 - enveloppe 23.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 44

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 2 - M. Luc BINSINGER, M. Stéphane HABLOT.

N° 2022-163 - Fonds d'aide aux jeunes 2022 (FAJ)

Rapporteur : Mme Marie-José AMAH

Vu l'avis de la commission Solidarités,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- soutient les six missions locales de Meurthe-et-Moselle au titre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ), selon les modalités de collaboration énoncées dans le rapport ;
- accorde, pour 2022, les participations financières présentées dans le rapport pour un montant maximum de 104 000 € soit :
 - 17 000 € pour la mission locale de Longwy,
 - 10 000 € pour la mission locale de Briey,
 - 29 100 € pour la mission locale du Val de Lorraine,
 - 24 800 € pour la mission locale de Lunéville,
 - 23 100 € pour la mission locale de Toul ;
- autorise sa présidente à signer, au nom du Département, les conventions afférentes avec les missions locales, selon la convention-type de gestion du fonds d'aide aux jeunes approuvée par délibération de la commission permanente du 20 avril 2020 ;
- précise que les sommes susmentionnées seront prélevées en dépenses sur l'article 6556 sous fonction 58 - programme 412 - opération 027 - enveloppe 02.

N° 2022-164 - Participation financière du Département pour l'utilisation par les collégiens des installations sportives des collectivités ou établissements publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions aux collèges publics selon le tableau présenté en annexe,
- attribue une subvention d'un montant de 27 000 € pour le transport des élèves vers les équipements sportifs, au collège Jean-Lamour à Nancy,
- attribue une subvention d'un montant de 10 000 € pour le transport des élèves vers les équipements sportifs, au collège Amilcar-Zannoni à Homécourt,
- attribue les reliquats de subventions au titre de l'année scolaire 2020/2021 des 3 collèges suivants :
 - Collège Ernest-Bichat à Lunéville d'un montant de 3 810 €,
 - Collège Vincent-Van-Gogh à Blénod-lès-Pont-à-Mousson d'un montant de 1 280 €,
 - Collège Charles-Guérin à Lunéville d'un montant de 1 016 €.
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opération O002 - Collèges utilisation d'installations sportives.

N° 2022-165 - Dotations compensatoires pour les services de restauration scolaire mutualisée avec la Région Grand Est

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions selon le tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux cités scolaires et au collège de Tomblaine les montants correspondants,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 344, opération 006, enveloppe 01.

N° 2022-166 - Fonctionnement des collèges publics, aménagement des locaux

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue la subvention conformément au tableau présenté en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe 02.

N° 2022-167 - Dotation pour l'accueil et l'accompagnement des enseignants référents

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions selon le tableau joint en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux établissements concernés les montants correspondants, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme P344-Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O020.

N° 2022-168 - Dotations de fonctionnement pour travaux dans les collèges publics

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux collèges publics les dotations de fonctionnement pour travaux selon le tableau joint en annexe,
- autorise sa présidente à verser directement aux collèges les sommes correspondantes, au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

- Dotation pour sinistres : Opération P 343 O 020 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221,
- Dotation pour travaux urgents : Opération P 343 O 010 - chapitre 65 article 65511 - sous fonction 221.

N° 2022-169 - Contrats Sportifs et Solidaires

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente, **A l'unanimité,**

- attribue aux associations les subventions correspondant aux indications contenues dans le rapport,
- approuve les 7 avenants n° 3 aux contrats sportifs et solidaires 2020 à 2023 en annexe à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et les associations suivantes :
 - Nancy Athlétisme Métropole,
 - ASPTT Nancy Meurthe-et-Moselle,
 - Grand Nancy Métropole Handball Association,
 - Vandoeuvre Nancy Volley Ball,
 - Grand Nancy Volley Ball Association,
 - SLUC Nancy Basket Association,
 - ASNL Association.
- autorise sa présidente à signer les avenants en annexe au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires, soit 159 250 €, seront prélevés sur le P361 Aide aux associations sportives, Enveloppe E01 – subventions, Opération O001 Contrats Sportifs et Solidaires.

N° 2022-170 - Aides aux manifestations sportives

Rapporteur : M. Jacky ZANARDO

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue aux associations sportives les subventions selon le tableau présenté en annexe, au titre des aides aux manifestations sportives,
- précise que les crédits nécessaires, soit 24 260 euros, sont prélevés sur le programme 364, Enveloppe 01, Opération 008 manifestations sportives,
- précise que les crédits nécessaires, soit 4 000 euros, sont prélevés sur le programme 144, Enveloppe 01, Opération 002 acteurs touristiques pour la Team Macadam's Cowboys concernant le Tour de la Mirabelle de cyclisme.

N° 2022-171 - Collège au cinéma 2021-2022

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions au titre du dispositif « Collège au cinéma » selon le tableau présenté en annexe, sur la base des disposition définies dans le rapport,

- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 346 Education artistique et culturelle - Opération 004 Education à l'image.

N° 2022-172 - Compagnies de théâtre

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées selon le tableau annexé au présent rapport :

1.	Cie Tout va bien	:	8 000 €
2.	Cie La Mâchoire 36	:	6 500 €
3.	Collectif Kinorev	:	6 000 €
4.	Cie Titanos	:	6 000 €
5.	Cie Ultima Necat	:	5 000 €
6.	Cie Brouniak	:	5 000 €
7.	Cie Ça respire encore	:	5 000 €
8.	Cie Underclouds	:	4 000 €
9.	Cie La Mazurka du Sang Noir	:	4 000 €
10.	Cie la Gigogne	:	4 000 €
11.	Cie Les Pieds dans la Lune	:	3 000 €
12.	Cie Les Quatre Chemins Bohème	:	3 000 €
13.	Cie L'Association d'Idées	:	3 000 €
14.	Cie Les Productions de l'Enclume	:	2 500 €
15.	Cie Les Patries Imaginaires	:	2 500 €
16.	Cie Semeurs d'Art	:	2 500 €
17.	Cie La Mue/tte	:	2 500 €
18.	Cie Intranquille	:	2 000 €
19.	Cie Tota Compania	:	2 000 €
20.	Cie Rêveurcibles	:	2 000 €
21.	Cie Cirque Gones	:	2 000 €
22.	Cie Hold Up	:	2 000 €
23.	Cie Melocoton	:	2 000 €
24.	Cie Tiramisu	:	2 000 €
25.	Cie Logos	:	2 000 €
26.	Cie Belladonna	:	1 500 €
27.	Cie Omnibus	:	1 500 €
28.	Cie SAYN	:	1 500 €
29.	Cie Astrotapir	:	1 500 €
30.	Cie La Crique	:	1 500 €
31.	Cie Rouge Carmin	:	1 000 €
32.	Cie Triadique	:	1 000 €
33.	Cie Arkus	:	1 000 €
34.	Cie Kruk	:	1 000 €

- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels – Opération 009 Compagnies de Théâtre.

N° 2022-173 - Compagnies de théâtre avec gestion de lieu

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions selon le tableau présenté en annexe, aux compagnies de théâtre avec gestion d'un lieu suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| 1. la Compagnie du Jarnisy, | 25 000 €, |
| 2. la compagnie Théâtre en Kit, | 20 000 €, |
| 3. la compagnie En Verre et Contre Tout, | 15 000 €, |
| 4. la compagnie Théâtre de Cristal, | 25 000 €. |
- (à raison de 10 000 € sur crédits centraux et 15 000 € sur crédits territoriaux),

- approuve les conventions à passer avec l'ensemble de ces compagnies,
- autorise sa présidente à signer ces conventions au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront pris sur le programme 333 Soutien aux acteurs culturels – Opération 009 Compagnies de Théâtre, ainsi que sur le programme 223 Contrats de territoires solidaires – Opération 003 T3 Terres de Lorraine.

N° 2022-174 - Partenariat avec l'association Artem Nancy - Convention cadre 2022-2024

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention-cadre 2022-2024 entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association Artem Nancy, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

N° 2022-175 - Bourse départementale d'enseignement supérieur

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une bourse départementale d'enseignement supérieur selon la tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 153, opération 002, nature analytique 6513.23 FD Bourses.

N° 2022-176 - Inventaire général du patrimoine culturel de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : M. Serge DE CARLI

Vu l'avis de la commission Jeunesse Education et Culture,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention d'application 2022, telle que présentée en annexe, présentant le programme 2022 pour un coût global de 60 000 € avec une participation de la Région Grand Est à hauteur de 30 000 €,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- autorise sa présidente à solliciter le versement de la participation de la Région Grand Est au titre de l'année 2022, soit 30 000 €,

- précise que les crédits liés aux dépenses concernant les achats et prestations diverses sont inscrits P331-O027 et aux ressources humaines P551-O001,
- précise que les recettes attendues seront versées sur l'imputation budgétaire P331 –O029.

N° 2022-177 - CTS - Fonctionnement - Animation Territoriale - Territoire de Longwy

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E01 - opération O001.

N° 2022-178 - CTS - Investissement - Appui aux projets territoriaux - Territoire de Longwy

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale de Longwy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AP - CTS 2016-2021 P223 - enveloppe E02 - opération O001.

N° 2022-179 - CTS - Fonctionnement - Territoire Grand-Nancy

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoriale du Grand Nancy,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau joint en annexe,
- approuve les avenants n° 1 aux conventions 2018-2021 à passer entre le Département de Meurthe-et-Moselle et :
 - la CAF et le centre social OHS Beaugard-Buthégnemont ;
 - la CAF et le centre social Jolibois,
- approuve la convention financière 2022 entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la MJC centre social Nomade, telle que présentée en annexe,
- approuve l'avenant n° 1 à la convention multipartite de partenariat 2019-2021 entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la ville de Nancy, la ville de Maxéville et l'association « Le Buisson Ardent », tel que présenté en annexe,
- autorise sa Présidente à signer les avenants, la convention et les Contrats Sportifs et Solidaires (C2S) au nom du Département, tels que présentés en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE CTS 2016-2022 - Animation territoriale – Programme P223 - Contrats territoires solidaires – Opération O006 – Grand Nancy.

N° 2022-180 - Avis sur la poursuite de l'opération d'aménagement foncier de la commune d'Erbéville-sur-Amezule, (territoire du Grand Nancy) : mise à l'enquête publique et validation du contrat d'objectifs pour un aménagement durable

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le contrat d'objectifs d'aménagement durable (COAD) d'Erbéville-sur-Amezule, tel que présenté en annexe ;
- autorise la présidente à signer ce contrat au nom du Département ;
- décide de se prononcer favorablement sur la poursuite de la procédure afin de soumettre le projet d'opération d'aménagement de la commune d'Erbéville-sur-Amezule, et les prescriptions à l'enquête publique ;
- autorise la présidente du conseil départemental à prendre un arrêté d'ouverture et d'organisation d'une enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier sur la commune d'Erbéville-sur-Amezule.

N° 2022-181 - Avis sur la poursuite du projet d'aménagement foncier de la commune de Champenoux (territoire du Grand Nancy) : mise à l'enquête publique et validation du contrat d'objectifs pour un aménagement durable

Rapporteur : M. André CORZANI

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le contrat d'objectifs d'aménagement durable (COAD) de Champenoux, tel que présenté en annexe ;
- autorise la présidente à signer ce contrat au nom du Département ;
- décide de se prononcer favorablement sur la poursuite de la procédure afin de soumettre le projet d'opération d'aménagement de la commune de Champenoux et les prescriptions à l'enquête publique ;
- autorise la présidente du conseil départemental à prendre un arrêté d'ouverture et d'organisation d'une enquête publique relative au projet d'opération d'aménagement foncier sur la commune de Champenoux.

N° 2022-182 - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Longwy

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Longwy, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer ladite convention au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 43

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 3 - M. Vincent HAMEN, Mme Sylvie BALON, M. Serge DE CARLI.

N° 2022-183 - Avenant à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat "Cœur de ville" de la Ville de Toul (Territoire Terres de Lorraine)

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve l'avenant n°1 à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) du centre ancien de Toul, tel que présenté en annexe,
- autorise sa présidente à signer ledit avenant au nom du Département.

N° 2022-184 - Fonds de Solidarité Logement : conventions avec EDF

Rapporteur : Mme Sylvie BALON

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention pour la contribution d'EDF au Fonds Solidarité Logement, telle que présentée en annexe,
- approuve la convention avec EDF concernant l'achat des malles KEZADOM, telle que présentée en annexe,
- autorise la présidente à signer les conventions au nom du Département.

N° 2022-185 - Nouvelles mobilités - Attribution de subventions au titre du dispositif d'aides financières au développement des mobilités douces

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions telles que proposées dans le tableau présenté en annexe, conformément au règlement relatif au dispositif en faveur des mobilités douces,
- autorise sa présidente à signer les conventions selon le modèle-type approuvé par délibération de la commission permanente du 7 février 2022,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P286O009.

N° 2022-186 - Convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental - commune de Baccarat

Rapporteur : Mme Audrey BARDOT

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- accorde une subvention de 5 892 euros à la commune de Baccarat au titre du financement des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental,
- approuve les termes de la convention de financement dans le cadre des travaux communaux réalisés sur le domaine public routier départemental, telle que présentée en annexe,
- autorise sa Présidente à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus sur le chapitre budgétaire 21 dédié aux travaux, ceux-ci seront redéployés sur le chapitre 204 dédié au versement de subventions lors du vote du budget supplémentaire.

N° 2022-187 - Subventions biodiversité-paysage et circulations douces - Fonctionnement 2022

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

Adopté à la majorité,

- attribue les subventions de fonctionnement selon les tableaux présentés en annexe,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P 251 Biodiversité Paysages, enveloppes E34, AE ENS 2021 et émargent sur les natures analytiques suivantes :
 - o 6574.738 FD Subventions d'équipement aux associations et autres organismes de droit privé Paysage Biodiversité pour un montant de 70 752 €,
 - o 6574.738 FD Subventions d'équipement aux communes structures intercommunales Paysage Biodiversité pour un montant de 155 729 €.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2022-188 - Subventions biodiversité, continuités écologiques et circulations douces - Investissement 2022

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE

Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue les subventions d'investissement telles que proposées dans les tableaux présentés en annexe 1,
- approuve la convention de partenariat 2022 entre le département de Meurthe-et-Moselle et le Conservatoire des Espaces Naturels concernant les subventions qui lui sont attribuées pour les Espaces Naturels Sensibles qu'il gère,

- autorise la présidente à signer la convention au nom du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le P251 Biodiversité Paysages, enveloppes E35, AP ENS 2021 et émargent sur les natures analytiques suivantes :
 - o 204142.738 ID Subventions d'équipement aux structures intercommunales et communales pour un montant de 416 341 €,
 - o 204142.738 ID Subventions d'équipement biens mobiliers aux structures intercommunales et communales pour un montant de 53 437 €,
 - o 204142.738 ID Subventions aux personnes de droit privé, biens mobiliers, matériels et études pour un montant de 271 775 €.

N° 2022-189 - ENS - Mise en place et délégation du droit de préemption ENS sur le site " Plateau Sainte Barbe "

Rapporteur : M. Sylvain MARIETTE
 Vu l'avis de la commission Territoires et Citoyens,
 Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site « 54P45 – Plateau Sainte Barbe », conformément au plan annexé à la présente délibération,

délègue à la communauté de communes de Moselle et Madon le droit de préemption ENS dans cette zone pour toutes les aliénations susceptibles d'y intervenir.

N° 2022-190 - Restaurant du site de Sion - titre d'occupation précaire et révocable du domaine public départemental au profit de l'EURL HUSSON - CHEZ LA FANETTE

Rapporteur : M. Antony CAPS
 Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,
 Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

Adopté à la majorité,

- décide de retenir l'offre constituée par Madame Fanny Husson,
- approuve le titre d'occupation précaire et révocable du restaurant "le Relais de la Colline", sis à SAXION-SION rue Notre Dame, à conclure avec l'EURL HUSSON-CHEZ LA FANETTE, pour une durée de deux ans de manière prévisionnelle à compter du 1^{er} mai 2022, et moyennant le versement d'une redevance annuelle établie comme suit :
 - une part fixe correspondant à la valeur locative du restaurant fixée à 5 000 euros,
 - une part variable correspondant à 1 % du montant des recettes,
- autorise sa présidente à signer ce titre d'occupation précaire au nom du Département.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2022-191 - Boite à initiatives départementales 54

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- dans le cadre de la Boite à Initiatives Départementales 54, décide d'accorder une aide de :
 - 1 200 € à la SCIC Fibricoop à Nancy,
 - 1 329 € à la SCI Képos à Jarville-la-Malgrange,
 - 426 € à l'association FER Ensemble sise à Homécourt pour le compte du projet porté par Madame L'Herbeil Rachel,
 - 4 000 € à l'association La Remise à Nancy,
- précise que ces crédits seront prélevés sur le programme 111, opération 005, enveloppe 25, nature comptable 6574.91 Subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

N° 2022-192 - Comité Départemental du Tourisme - Dispositif Flux Vision : convention de partenariat financière 2022 avec l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est (ARTGE)

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- prend connaissance de l'outil Flux Vision et de son intérêt pour mesurer l'attractivité touristique de notre département,
- accorde une participation financière à l'Agence régionale du tourisme Grand Est d'un montant de 1 987,20 €,
- approuve la convention de partenariat avec l'Agence régionale du Tourisme Grand Est, telle que présentée en annexe,
- autorise la présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits dédiés seront prélevés sur le programme 149, opération 001, enveloppe 01, nature comptable 6288.94 Autres charges diverses sur services extérieurs.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Barbara THIRION.

N° 2022-193 - Désignation du directeur de la régie à autonomie financière de "Meurthe & Moselle, l'Esprit Lorraine"

Rapporteur : M. Antony CAPS

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- désigne, conformément à l'article 8.1 des statuts de la régie à autonomie financière « Meurthe & Moselle, l'Esprit Lorraine », et sur proposition de la Présidente du conseil

départemental, Monsieur Jean-Jacques MICOUD, en qualité de directeur de cette régie.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 29

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 17 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, Mme Barbara THIRION, M. Christopher VARIN.

N° 2022-194 - Subventions départementales aux projets culturels présentés dans le cadre du label "Capitale européenne de la culture" - Esch2022

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- attribue, au titre de son soutien aux projets culturels présentés dans le cadre du label « Capitale européenne de la culture » - Esch2022, les subventions telles que proposées dans le présent rapport, aux porteurs de projets suivants :
 - 1 : MJC de Villerupt pour 15 000 €
 - 2 et 3 : Musée de la Résistance d'Esch sur Alzette pour 15 000 €
 - 4 : Ikono pour 5 000 €
 - 5 : Pôle de l'Image pour 4 000 €
 - 6 : Capitale Européenne de la Culture 2022 pour 4 000 €
 - 7 : Mirelaridaine pour 3 000 €
 - 8 : Les Ensembles 2.2 pour 3 000 €
 - 9 : AEM Grand-Duché de Luxembourg pour 2 000 €
 - 10 : Adham Alsayyad pour 2 000 €
 - 11 : Centre Culturel Kulturfabrik pour 2 000 €
 - 12 : Le Gueuloir pour 2 000 €
 - 13 : Simon Brunel pour 1 000 €
 - 14 : Harmonie Municipale de Differdange pour 1 000 €
 - 15 : Théâtre de Nihilo Nihil pour 1 000 €
- autorise sa présidente à signer la convention financière relative au projet Bal Pop porté par la MJC de Villerupt au nom et pour le compte du Département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme 261, opération 003, enveloppe 17, nature analytique 11044 - 6574.94, chapitre 65.

N° 2022-195 - Association CRISTEEL - Renouvellement de convention de partenariat

Rapporteur : M. Vincent HAMEN

Vu l'avis de la commission Développement et Attractivité,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- prend acte du programme d'actions 2022 de l'association Centre Régional Interassociatif de Soutien Technique aux Echanges Européens en Lorraine (CRISTEEL),
- attribue une subvention d'un montant de 11 200 €, au titre de l'exercice 2022,

- approuve la convention de partenariat 2022 avec l'association CRISTEEL, telle que présentée en annexe,
- autorise sa présidente à signer cette convention au nom du Département,
- précise que les crédits seront prélevés sur le programme 261, opération 002, enveloppe 02, chapitre 65, imputation 6574.91 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé.

N° 2022-196 - Aide du Conseil départemental à des agents de la collectivité au titre du Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide le financement au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale (FIPHFP), de :
 - l'appareil auditif de M. J.-C. P. pour un montant de 1 517,16 € ;
 - l'appareil auditif de Mme A. O. A. pour un montant de 1 600 € ;
- précise que ces dépenses seront imputées sur le compte 651123-0211, « aides au titre du fonds départemental de compensation du handicap ».

N° 2022-197 - Désignations des conseillers départementaux dans les commissions et conseils d'administration dans lesquels ils siègent es-qualité

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu la délibération n°2021-505 du conseil départemental du 20 septembre 2021 portant désignations des conseillers départementaux dans les commissions et conseils d'administration dans lesquels ils siègent es-qualité,

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- procède aux désignations des conseillers départementaux siégeant dans les commissions et organismes suivants :
 - Amicale des conseillers généraux et départementaux de Lorraine (ACGDL) - comité :
Madame Michèle PILOT,
Les autres désignations intervenues par délibération du 20 septembre 2021 restant inchangées,
 - EHPAD La Fontaine de Lincourt à Einville-au-Jard - conseil d'administration :
Madame Audrey BARDOT,
Madame Alexandra HUGO-CAMBOU,
Monsieur Michel MARCHAL,
- décide que ces désignations s'appliquent pour toute la durée du mandat, et prennent fin au prochain renouvellement général des conseillers départementaux, soit jusqu'en mars 2028, y compris pour les commissions et organismes dont le renouvellement a lieu en cours de mandat.

N° 2022-198 - Demande de subvention auprès de l'ANSSI "Parcours cyber sécurité" - Plan France Relance

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- autorise la Présidente à solliciter l'attribution d'une subvention d'un montant de 90 000 € TTC auprès de l'ANSSI pour la mise en œuvre du Parcours cyber sécurité au sein du conseil départemental.

N° 2022-199 - Adhésion aux centrales d'achats informatiques Resah et CAIH - Complément à la délibération n°2021-466 de la commission permanente du 13 septembre 2021

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- autorise la présidente, suite à l'adhésion du Département après des centrales d'achats RESAH et CAIH, à signer l'ensemble des conventions permettant la mise à disposition des marchés et accords-cadres intégrés aux offres de services de ces centrales d'achats.

N° 2022-200 - Convention de partenariat entre le Département de Meurthe-et-Moselle et la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat relative aux échanges de données à passer entre la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle et le Département de Meurthe-et-Moselle, telle que présentée en annexe,
- autorise la présidente à signer la convention au nom du Département.

N° 2022-201 - Demande de garantie d'emprunt de 100%: Meurthe-et-Moselle Habitat (Département 54)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code Civil ;

VU l'offre de financement de la Banque Postale (annexée à la présente délibération)

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} : Accord du Garant

Le garant accorde son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100% (quotité garantie), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat à venir entre l'emprunteur et le Bénéficiaire (ci-

après « le Prêt »).

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : Déclaration du Garant

Le Garant déclare que la Garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Article 3 : Mise en garde

Le Garant reconnaît être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 et 4 du présent engagement.

Il reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 4 : Appel de la Garantie

En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par le Bénéficiaire au Garant au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 3231-4 du Code général des collectivités territoriales, le Garant devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le Bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant.

En outre, le garant s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la Garantie.

Article 5 : Bénéfice du cautionnement

Le Garant accepte expressément, et sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification, de maintenir sa garantie en cas de fusion, scission, apport partiel d'actifs (ou toute autre opération ayant un effet similaire) du Bénéficiaire ou de l'Emprunteur avec toute autre personne morale même si cela implique une modification de la forme juridique de l'une quelconque de ces entités ou la création d'une personne morale nouvelle.

Le cautionnement bénéficie au Bénéficiaire, ainsi qu'à tous ses éventuels cessionnaires, subrogés, successeurs ou ayants-cause. Tout bénéficiaire d'une cession ou d'un transfert de tout ou partie des droits et/ou obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt bénéficiera de plein droit du cautionnement en lieu et place du Bénéficiaire cédant ou transférant, ce que le Garant reconnaît et accepte expressément sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Dans l'hypothèse d'un transfert par voie de novation à un tiers de tout ou partie des droits et obligations du Bénéficiaire au titre du Prêt, le Garant accepte expressément que le bénéfice de cautionnement soit de plein droit transmis au nouveau créancier et maintenu à son profit, conformément aux dispositions de l'articles 1281 alinéa 3 du code civil, sans qu'il soit besoin d'une quelconque notification.

Article 6 : Durée

La Garantie est conclue pour la durée du Prêt augmentée d'un délai de trois mois.

Article 7 : Publication de la Garantie

Le Garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L. 3131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès du Bénéficiaire.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Chaynesse KHIROUNI.

N° 2022-202 - Demande de garantie d'emprunt de 100%: Meurthe-et-Moselle Habitat (Bertrichamps), Territoire du Lunévillois

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

VU les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du code civil ;

VU le Contrat de Prêt n° 129468 signé entre : Meurthe-et-Moselle Habitat ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et Consignations ;

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

**A l'unanimité,
DECIDE**

Article 1 : L'assemblée délibérante du Département de Meurthe-et-Moselle accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 156 806 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 129468 constitué de 6 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 156 806 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil départemental s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 45

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 0

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 1 - Mme Chaynesse KHIROUNI.

N° 2022-203 - Remise de dette 2021 du Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- approuve les remises de dettes, telles que présentées en annexe, effectuées en 2021 par le Centre d'Amélioration du Logement pour un montant de 59 728,87 €.

Résultat du vote

Nombre « Pour » : 30

Nombre « Contre » : 0

Nombre « Abstention » : 16 - M. Thibault BAZIN, M. Luc BINSINGER, M. Jean-Pierre DESSEIN, Mme Nathalie ENGEL, M. Laurent GARCIA, Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, Mme Catherine KRIER, Mme Corinne LALANCE, Mme Anne LASSUS, Mme Sabine LEMAIRE-ASSFELD, M. Jean LOCTIN, M. Michel MARCHAL, Mme Valérie PAYEUR, M. Eric PENSALFINI, Mme Sylvaine SCAGLIA, M. Christopher VARIN.

Nombre « Ne prend pas part au vote » : 0

N° 2022-204 - Avenant à la convention de mise à disposition du site Monplaisir à Vandœuvre-lès-Nancy

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la conclusion d'un avenant à la convention en date du 15 décembre 2021 entre le Département de Meurthe-et-Moselle et l'association REALISE, mettant à disposition les logements de l'ancien Collège Monplaisir à Vandœuvre-lès-Nancy pour les jeunes majeurs, actant la refacturation des consommations dépassant les plafonds autorisés après la pose de sous-compteurs,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-205 - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le titre d'occupation consenti à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, sur les locaux sis à Nancy, 67, rue Emile Bertin, pour une durée de deux ans, courant rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2023, l'occupation étant consentie gratuitement mais les charges d'eau, d'électricité, de gaz et des frais de ménage étant récupérées sur l'occupant au prorata des surfaces occupées,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-206 - Lunéville - Parc des Bosquets - Titres d'occupation du domaine public

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve les titres d'occupation portant sur des espaces situés dans le parc des Bosquets du château de Lunéville au profit de Monsieur REMETTER pour l'installation, d'une part, d'un stand de pêche à la ligne et, d'autre part, d'un manège enfantin, pour les périodes du 09 au 24 avril, du 01 juillet au 04 septembre, et du 22 octobre au 06 novembre 2022, moyennant une redevance de 425 € pour chacune des mises à disposition,
- autorise sa présidente à signer les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-207 - Voie nouvelle de l'Amezule - Cession de parcelles sur Eulmont et Lay-Saint-Christophe

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve la vente des parcelles cadastrées sur la commune d'Eulmont, section A, n°590, 600, 603 et 607, ainsi que sur la commune de Lay-Saint-Christophe, section A, n°125 au GFA « du Soleil Levant » représenté par M. Marc DROUVILLE, demeurant au 35 rue Foch à Agincourt (54770), pour un montant de 40 521 €, conformément à la délibération n°31311 du 2 octobre 2017,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-208 - Route Départementale 909 - Commune de Maron - Suppression de plan d'alignement

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- décide la suppression du plan d'alignement daté de 1896 sur la commune de Maron, soit du PR 11 + 635 au PR 12 + 435, pour une longueur de 879 mètres,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-209 - Carrefour RD 62-RD 9 - Laneuveville-devant-Bayon - Indemnisation au profit de monsieur DESVALOIS

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER
Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,
Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le versement de l'indemnité de 120 € pour la parcelle AA 303 sise à Laneuveville-devant-Bayon, au profit de monsieur Louis-Philippe DESVALOIS demeurant 38 Grande Rue à Laneuveville-devant-Bayon (54740), suite au transfert de propriété de ladite parcelle intervenu le 8 mars 2021 par le rendu de l'ordonnance d'expropriation,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

N° 2022-210 - RD 147 - Gerbéviller - Remboursement de frais de géomètre à la commune

Rapporteur : M. Pascal SCHNEIDER

Vu l'avis de la commission Finances et Ressources,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, la commission permanente,

A l'unanimité,

- approuve le remboursement à la commune de Gerbéviller du montant de 756 € au titre des frais de géomètre occasionnés par l'acquisition par le Département de la parcelle cadastrée à Gerbéviller, section AD n°430,
- autorise sa présidente à signer tous les documents correspondants au nom du Département.

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle -

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Mme Claudine SAVEAN
Directrice Générale des Services Départementaux

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Patricia TRESSON et Marie NIDERLEIDNER

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

Mme Linda MAROC-MAXANT
Responsable du service de l'Assemblée

IMPRESSION :

M. Marvin BERG
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)

ABONNEMENTS :

Service gratuit sur simple demande écrite adressée à :

Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
48 Esplanade Jacques Baudot
Case Officielle n°900.19
54035 NANCY CEDEX
☎ : 03.83.94.54.54